

Délibération 2024-06-CA

Séance du 14 mars 2024

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Nombre de semestres accordés au titre de l'établissement dans le cadre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques.

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Etudiant sur le site du Mont Houy le 14 mars 2024 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la délibération 2017-27 CA P, reconduite par la délibération 2019-05 CA P, relative aux congés légaux des enseignants et enseignants-chercheurs ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative aux conditions d'attribution et d'exercice des congés pour recherches ou conversions thématiques accordés aux enseignants-chercheurs ;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu l'avis du comité social d'administration ;

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines, qui propose aux membres de fixer à **six semestres** le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le contingent des congés de recherche ou de conversation thématique.**

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

Valenciennes, le 15 mars 2024

Abdelhakim Artiba
Président

